



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bois Saint-Martin : 280 hectares de nature aux portes de Paris désormais accessibles au public à partir du 20 novembre 2021

Pantin, le 17 novembre 2021 – Le Bois Saint-Martin ouvrira ses portes le 20 novembre prochain ! Situé dans les départements de Seine-Saint-Denis (Noisy-le-Grand) et du Val-de-Marne (Villiers-sur-Marne, Le Plessis-Trévisé), il s'agissait du plus grand bois privé du Grand Paris fermé au public. Pas moins de 280 hectares de surface, soit près du tiers du Bois de Boulogne ou l'équivalent de 400 terrains de foot. Situé à 20 minutes du centre de Paris en transports en commun (RER E – Les Yvris – Noisy-le-Grand), le Bois Saint-Martin est la dernière poche de nature subsistant entre Vincennes et la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée. Un poumon vert au sein duquel les 115 000 habitants résidant à proximité immédiate, et plus généralement les Franciliens, pourront se ressourcer dès le 20 novembre prochain. Une aubaine, pour cette zone d'Île-de-France carencée en espaces verts, rendue possible grâce à son acquisition l'an dernier par l'Agence des espaces verts (AEV) pour le compte de la Région.

« Offrir au public un espace naturel de cette envergure fut un réel défi pour l'Agence des espaces verts et la Région Île-de-France. Son ouverture marque l'aboutissement d'un travail de plus de 40 ans, avec deux enjeux de taille : améliorer le cadre de vie des Franciliens et préserver dans la durée cet espace de nature hors du commun situé à moins de 20 kilomètres du centre de Paris. » précise Anne Cabrit, Présidente de l'Agence des espaces verts (AEV) de la Région Île-de-France. « Cette acquisition s'inscrit pleinement dans les objectifs du Plan vert de la Région Île-de-France visant à leur proposer 1 000 hectares de nouveaux espaces verts et boisés d'ici 2027. », ajoute-t-elle.

Pour découvrir le Bois Saint-Martin en images : <https://www.youtube.com/watch?v=PIJLbc6vTeM>

Le Bois Saint-Martin : dépaysement garanti aux portes de Paris !

Le Bois Saint-Martin se distingue des autres bois franciliens par une diversité de milieux, comme on en voit rarement en Île-de-France. Parmi eux, on retiendra ses longues allées bordées d'arbres majestueux, centenaires pour certains, ses tapis de fougères verdoyantes l'été et dorées à l'automne, ses nombreuses mares et ses prairies qui s'étendent sur plus de 30 hectares et marquent le cœur de ce bois.

Une palette de milieux offrant aux promeneurs des ambiances variées et autant d'habitats pour la faune et la flore y ayant élu domicile, des espèces les plus communes telles que chevreuils, renards, écureuils roux, aux espèces les plus rares, dont certaines sont protégées à l'échelle nationale : la Bondrée apivore, la Pie-grièche écorcheur, le Pic mar ou le Pic noir (oiseaux), le Triton crêté et la Grenouille agile (amphibiens) et, niveau flore, la Lobélie brûlante, la Laîche allongée ou encore la Queue-de-souris naine.

Une biodiversité, remarquable en Île-de-France, qui participe au cadre enchanteur du Bois Saint-Martin et qui doit être préservée.

Un équilibre entre accueil du public et préservation de la biodiversité

Véritable « réservoir de biodiversité », le bois est, dans sa totalité, classé « Espace naturel sensible » et soumis à un arrêté interpréfectoral de protection des biotopes et des habitats naturels¹.

L'enjeu pour l'Agence des espaces verts (AEV) de la Région Île-de-France est aujourd'hui de **concilier l'accueil du public avec la protection de ce patrimoine naturel exceptionnel en Île-de-France.**

Pour maintenir cet équilibre et conserver, de manière durable, la richesse de cet écosystème, une partie de la surface du Bois Saint-Martin – dont les prairies - sera donc interdite d'accès au public et constituera un espace de tranquillité pour la faune et la flore.

Cela se traduira notamment par la mise en place d'une signalétique et de panneaux d'information, l'installation de clôtures autour des zones protégées ou encore la pose de protections autour de mares.

Un peu de patience...

D'autres aménagements sont en cours

Si la totalité du bois est aujourd'hui sécurisée et les installations orientant les promeneurs vers les chemins autorisés mises en place, certains travaux d'aménagement (réhabilitation des entrées du bois, remplacement des clôtures extérieures, etc.) sont en cours pour offrir, à terme, un accueil optimal.

Ce que l'on pourra faire et ne pas faire au Bois Saint-Martin

L'arrêté interpréfectoral du 17 août 2021¹ protège les biotopes et les habitats naturels du Bois-Saint-Martin, mais également ceux des bois le jouxtant : les bois régionaux de Célie et du Boulay ainsi que le bois communal de Footel. Cela implique la mise en place d'un règlement intérieur plus strict que dans la plupart des autres espaces naturels régionaux gérés par l'Agence des espaces verts (AEV) de la Région Île-de-France. Il sera par exemple interdit de s'y déplacer à vélo ou encore de s'y promener avec son chien, même tenu en laisse.

Découvrir en détails le règlement intérieur du Bois Saint-Martin

Informations pratiques

Accès

- **En transports en commun : Gare RER E Les Yvris - Noisy-le-Grand**
- **En voiture** : possibilité de se garer sur le parking de la gare RER Les Yvris – Noisy-le-Grand

Entrées

- Avenue du Bois Saint-Martin (en face du n°14), 93160 Noisy-le-Grand
- depuis le GR de la Ceinture verte d'Île-de-France à Émerainville et à Pontault-Combault

Plan accessible ICI

! Pour en apprendre davantage sur le Bois Saint-Martin !

L'AEV organise des animations nature gratuites tous les week-ends.

Informations et inscriptions sur <https://www.aev-iledefrance.fr/animations-nature/>

¹ Arrêté interpréfectoral n° 2021-2217 du 17 août 2021 portant protection des biotopes et des habitats naturels du Bois-Saint-Martin, du bois de Célie et du bois de Footel – Noisy-le-Grand, Émerainville, Noisiel, Pontault-Combault, Le Plessis-Trévisé et Villiers-sur-Marne – En ligne sur https://www.aev-iledefrance.fr/wp-content/uploads/2021/11/2021_08_17-APPB-APHN-Bois-Saint-Martin-Celis-et-Footel.pdf

Pour toute demande d'information, merci de contacter :

Claire Ciangura

Chargée de Communication

Tel : 01 83 65 38 13 - Mobile : 06 16 40 33 93

Mail : cciangura@aev-iledefrance.fr

À propos de l'Agence des espaces verts



Pour améliorer le quotidien des Franciliens, l'Agence des espaces verts imagine, aménage et protège les espaces naturels de la Région. Depuis plus de 40 ans, ses experts mobilisent l'intelligence collective des acteurs du territoire pour préserver le fragile équilibre entre la ville et la nature.

www.aev-iledefrance.fr